

EPIC Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer

COMITE DE DIRECTION
Mardi 7 février 2023 à 14h

PROCÈS-VERBAL

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M. DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
Mme REBECCA BABILOTTE, représentant la commune
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune
Mme CATHERINE VATIER, représentant la commune
Mme ALINE ESNAULT, représentant la commune
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants
M. JEAN-CLAUDE NANTIER VERDIER, représentant l'Ass Office de tourisme
Mme AURELIE MAILLARD, représentant Les Cures Marines
M. STEPHANE GARCIA, représentant le Casino Barrière de Trouville sur mer

Assistaient à la réunion :

M. Hervé LAQUAY Conseiller aux décideurs
M. Lionel BOTTIN, représentant la commune
Mme Salma AMER directrice par intérim
Mme Lucie LEFEVRE chargée des animations

Excusés : Mme GUILLON, Mme FRESNAIS, Mme BOUVIER, M. ROBERT, M. MENDOZA

Le quorum étant atteint, le Comité de direction de l'EPIC Office de tourisme et d'attractivité de Trouville sur mer peut délibérer valablement.

Date de convocation:	23/01/2023
Nombre de membres en exercice:	17
Présents :	10
Votant :	10
Secrétaire de séance :	D. QUENOUILLE

1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2022 **Délibération n°1/2023**

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction qui s'est déroulée **le 13 décembre 2022**.

2 - Débat d'orientations budgétaires 2023

Délibération n°2/2023

Conformément aux articles L. 2221-5 et L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires.

Afin de préparer le budget 2023 de l'EPIC Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer, les membres du Comité de Direction prennent part au débat sur les orientations budgétaires 2023 et approuvent à l'unanimité de ses membres présents le document en annexe.

3 - Personnel : renfort saison

Délibération n°3/2023

Comme chaque année, il est nécessaire de procéder au recrutement de contrats saisonniers (à durée déterminée) afin de faire face au surcroît d'activité, engendré par les petites vacances scolaires et la saison estivale. Le tableau des effectifs 2023, validé lors du précédent comité de direction (13 décembre 2022), prévoit l'embauche de saisonniers et le budget 2023 a été élaboré dans ce sens.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve

- Le recrutement de **Hugo ESTIVAL** (voir CV joint) du **3 avril au 5 novembre 2023**
- **Indice 1420 -échelon 1.1 (1712,52 € brut) > pour renforcer le service Accueil**

4 - Compte rendu des conventions et des contrats

Délibération n°4/2023

Suivant l'article 6 des statuts de l'EPIC, le Directeur Général peut signer, par délégation du Président et en exécution des décisions du Comité de Direction, tous actes, contrats, traités et marchés. Toutes les conventions de partenariat donnent lieu à un compte rendu devant le Comité de Direction.

Le Comité de Direction prend acte du compte-rendu des conventions et des contrats en annexe.

5 - Régie : nouveaux tarifs et changements de tarifs

Délibération n°5/2023

En tant qu'EPIC, l'Office de Tourisme de Trouville-sur-mer a vocation à développer ses ressources propres, au travers de différentes activités de nature commerciale.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve les tarifs figurant sur le document en annexe. Ces tarifs seront applicables immédiatement.

6 - Sujets divers :

> Présentation du programme des animations 2023

Séance levée à 15h30